

LETTRE D'INFORMATION RELATIVE AU COVID 19

Melun, le 18 mai 2020

www.ville-melun.fr



Louis Vogel

Maire de Melun,
Président de la Communauté
d'Agglomération Melun Val de Seine

Chères Melunaises, chers Melunais,

Depuis le lundi 11 mai, nous sommes entrés dans une nouvelle étape de la crise sanitaire que connaît notre pays.

Après deux mois de confinement, la vie doit reprendre son cours. Différemment bien sûr.

Nous devons nous adapter à une nouvelle façon de se comporter en société et respecter des gestes de distanciation physique nécessaires pour se protéger du Covid-19, pour protéger les autres.

Pour cela, nous souhaitons accompagner les Melunaises et les Melunais dans ce déconfinement comme nous le faisons en permettant à toutes et tous de se protéger avec des masques en tissu, réutilisables et distribués gratuitement par nos agents.

Comme nous le faisons également en stimulant notre économie locale plongée dans l'incertitude et le doute en allégeant la fiscalité des entreprises, en poursuivant notre politique de gratuité du stationnement sur voiries et bien sûr en distribuant aux parents, dont les enfants déjeunent habituellement dans nos restaurants scolaires, des Chèques Solidarité Commerce à utiliser dans nos commerces alimentaires.

Ce retour progressif à une vie « normale » passe également par une remise en route de nos écoles : il s'agit là d'une mission de service public que le chef-lieu du Département doit assumer pour les parents qui n'ont pas le choix. Nous ne le faisons pas à la légère : toutes les mesures de sécurité sont prises et nous allons même au-delà du protocole sanitaire délivré par le Gouvernement.

Vous retrouverez également dans cette lettre d'information un point sur la remise en route des services municipaux et notamment les aménagements apportés à leur fonctionnement pour garantir la sécurité sanitaire tant des usagers que des agents ou encore les nouveaux créneaux d'ouverture.

Soyez assurés, Chères Melunaises, Chers Melunais, de notre engagement total pour vous faciliter la vie dans cette épreuve.

À très vite.

Louis Vogel



LES ÉCOLES À L'HEURE DE LA REMISE EN ROUTE



Depuis plusieurs semaines, les services municipaux de la Ville de Melun ont travaillé à préparer le retour des enfants melunais au sein des établissements scolaires. Après une première réunion de concertation avec le corps enseignant puis une autre avec les représentants des parents d'élèves, la Ville a ainsi pu construire un plan de réouverture progressif des écoles à partir du jeudi 14 mai, visant à répondre aux différents enjeux pédagogiques, mais aussi sanitaires.

LES MESURES SANITAIRES

La Ville a élaboré, en lien avec l'Éducation nationale, les directeurs d'école et les responsables périscolaires de la ville, un protocole sanitaire de déconfinement local qui est décliné sur chaque école afin de garantir la sécurité des enfants, des familles et de tous les personnels présents sur site. Cela comprend notamment :

- La désinfection de toutes les écoles et de tous les points de contact avant la rentrée et chaque soir, ainsi que la désinfection de tous les points de contact principaux et le nettoyage continu des toilettes.
- L'approvisionnement, pour chaque classe, d'un kit qui comprend : du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes ou lavables, ou encore des produits désinfectants

La Ville a mis tous les moyens nécessaires pour que les règles précisées dans le protocole sanitaire délivré par le Gouvernement soient appliquées à la lettre et a mobilisé du personnel supplémentaire pour épauler le corps éducatif. En outre, ce plan a été validé par un médecin hygiéniste de l'Hôpital de Melun.

L'ensemble des services périscolaires (garderie du matin, restauration, étude et garderie du soir) sont assurés et les horaires restent inchangés : de 7 h 30 à 19 h.

RETOUR SUR LES DISTRIBUTIONS DE MASQUES



Face à la crise sanitaire que connaît notre pays et dans l'optique du déconfinement, la Ville de Melun a pris ses responsabilités et a commandé 75 000 masques en tissu destinés à tous ses habitants.

La distribution a débuté depuis le 11 mai et se poursuivra jusqu'au 29 mai pour permettre à chacun des Melunais de venir récupérer ses masques sur l'un des lieux de distribution.

Par ailleurs, la Ville avait également lancé un appel aux couturiers pour fabriquer des masques en tissu. Près de 5200 masques ont été réalisés et distribués en priorité aux seniors et aux commerçants. Le reste de la production augmentera le stock à destination de la population pour permettre la distribution d'un maximum de masques. La Ville remercie chaleureusement la centaine de bénévoles solidaires qui ont ainsi donné de leur temps.

LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE



CHÈQUES SOLIDARITÉ COMMERCE

Pour venir en aide aux familles pendant la crise sanitaire du Coronavirus, la Ville de Melun a décidé de faire don de chèques solidarité et commerce à utiliser dans les commerces alimentaires de Melun pour les foyers dont les enfants mangent habituellement à la cantine. D'un montant variant de 40 à 60 € par élève et plafonné à trois enfants par famille quel que soit le quotient familial, elle a ainsi pu être octroyée à 2149 foyers melunais lors d'une distribution début mai.

Les familles destinataires de ces bons pourront les utiliser dans les commerces alimentaires de Melun ayant signé la convention avec la ville et l'UNICOM, l'association des commerçants. Cette mesure permet ainsi de soutenir le commerce melunais en y injectant 146 000 euros.

PROLONGEMENT DE LA GRATUITÉ DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire que nous traversons, la municipalité a décidé **la gratuité du stationnement sur la voirie** pour ne pas pénaliser les résidents incités à télétravailler même après la fin du confinement. Cette mesure, maintenue après le déconfinement jusqu'à nouvel ordre, participe également à la **reprise progressive de l'activité sur Melun et permet de soutenir l'activité économique** des commerçants de proximité en facilitant l'accès des clients.

MESURES FISCALES

Au-delà des suppressions de la taxe sur les enseignes ainsi que des droits de voirie déjà annoncées précédemment par la Ville, La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a décidé la **baisse des cotisations minimales de la CFE à leurs planchers pour l'ensemble des entreprises du territoire. Cela représente 1 million d'euros et profite principalement aux petites entreprises.**

Par ailleurs, les loyers des entreprises hébergées dans le patrimoine public de la CAMVS (pôle de services et hôtel des artisans à Vaux-le-Pénil) ont été annulés et une réduction de la redevance spéciale de collecte et de traitement des ordures ménagères a été actée pour 2020.

POINT SUR LA REPRISE DES SERVICES DE LA MAIRIE



Depuis le 11 mai, des aménagements sont apportés au fonctionnement des services municipaux pour garantir la sécurité sanitaire, tant des usagers que des agents, dans le cadre d'un déconfinement progressif. Adaptation des protocoles d'accueil du public, fléchage, pose de plexiglas, bannettes pour les dépôts de dossiers, mise à disposition de gel hydroalcoolique pour le public, sans oublier les protections pour nos agents (masques, gants, visières)... tout a été mis en œuvre dans le strict respect des obligations sanitaires demandées par les services de l'État.

ÉTAT CIVIL

Mairie + sera ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h - Fermeture le samedi

Cartes d'identité et passeports : Uniquement pour les retraits et sur rendez-vous par téléphone au 01.64.52.33.03. Merci d'attendre le SMS de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de contacter la Mairie pour un rendez-vous.

Les **déclarations de naissance** se font sur rendez-vous à Mairie + au 01.78.49.10.63. Elles pourront à nouveau se faire au Bureau de l'État civil du Santé Pôle à partir du 18 mai.

Pour les **déclarations de décès**, contactez le service dédié au 01 78 49 10 63. Seuls les opérateurs funéraires se déplacent en mairie pour récupérer les papiers.

Sur instructions du procureur, les prises **de dossiers de mariage et de pacs ne pourront se faire jusqu'au 24 mai. Les mariages ne pourront pas être célébrés jusqu'au 2 juin.**

ESPACE FAMILLE

Vous pouvez faire toutes vos démarches en ligne via votre espace citoyen

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, si vous n'avez pas reçu votre Dossier Familial Unique (DFU) par courrier ou si vous ne disposez pas d'ordinateur, vous pouvez récupérer votre DFU à l'accueil de Mairie +.

Attention : L'équipe de l'Espace Famille recevra uniquement le public de 9 h à 12 h 15

SOCIAL, SENIORS, HANDICAP

Les prestations de soutien financier, d'accès au droit, d'aides légales, d'accompagnement social et d'élection de domicile se feront **uniquement sur prise de RDV** au 01 64 52 94 94, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 15 puis de 13 h 30 à 16 h 30

Le service Seniors assure un accueil téléphonique au 01 64 52 74 29

Pour les titres de transport : accueil physique du public sur rendez-vous **uniquement** le lundi matin et le mercredi après-midi à Mairie +. Toutes les activités sont annulées jusqu'en septembre.

Pour le service handicap et pour toute demande d'accompagnement (dossiers MDPH, rendez-vous médicaux, courses) : accueil téléphonique au 01 64 52 74 17

Enfin, le CCAS vous accueille également par téléphone au 01 64 52 74 28

LOGEMENT

Pour toute demande de logement ou de suivi de dossiers, le service vous accueille par téléphone au 01 64 52 74 07 ou répond par email : logement@ville-melun.fr

Dépôt des dossiers à l'accueil de Mairie +

CADRE DE VIE ET AMÉNAGEMENT

Ces services, situés à l'Hôtel de Ville vous reçoivent **uniquement sur rendez-vous**.

- Service Commerce et Urbanisme Commercial : 01 69 68 51 78 - commerce@ville-melun.fr
- Hygiène et prévention : 01 69 68 51 66 - hygieneprevention@ville-melun.fr
- Service Urbanisme Réglementaire 01 64 52 74 39 - urbanisme@ville-melun.fr
- Service Patrimoine et Foncier : 01 64 52 74 43 - foncier@ville-melun.fr

A noter, les grilles de l'Hôtel de Ville seront maintenues fermées pour éviter tout accès aux jardins de la Mairie. Un agent d'accueil viendra ouvrir aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable avec l'un de ses services. Les dépôts de dossiers seront possibles à l'accueil via des bannettes mises à disposition du public.

VIE ASSOCIATIVE

La Maison des associations Jean XXIII sera ouverte **uniquement aux associations domiciliées au sein de la structure** afin qu'elles puissent récupérer leur courrier.

Pour toute demande d'informations : maisonjean23@ville-melun.fr

CULTURE ET SPORT

Les événements culturels et sportifs ainsi que les animations associatives sont **annulés jusqu'à nouvel ordre**. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits et les déplacements à plus de 100 km ne sont pas autorisés pour le moment.

ÉQUIPEMENTS

Les équipements suivants restent fermés au public : médiathèque, piscines, gymnases, stades, salles de spectacles, conservatoires, cinéma, service jeunesse, etc.)

Les établissements d'activités physiques et sportives sont autorisés à organiser des pratiques sportives de plein air, à l'exception de celles ne permettant pas de respecter les règles de distanciation physique, à savoir les sports collectifs, les sports de combat et les activités aquatiques en piscine.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE : INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER SUR WWW.VILLE-MELUN.FR